



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°20

18 avril 2024

Téléconférence

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Denis Rouxelin, Dominique Lefevre, Jean Blanchetière

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Les présentes décisions concernant les classements, accessions et descentes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 2 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN et en application de l'article 24 des Règlements des Championnats Régionaux.

1- RENCONTRE CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FEMININ

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance de la qualification du SC THIBERVILLE en Finales Régionales Futsal,
- ❖ Attendu que les finales régionales Futsal ne peuvent pas être déplacées,
- ❖ Attendu que le SC THIBERVILLE a également une rencontre de championnat prévue le 21/04/2024 :
 - 26179723 – REG 1 F - US ALENCONNAISE 61 – SC THIBERVILLE
- ❖ Attendu que la seule date disponible au calendrier pour reporter la rencontre est le jeudi 09.05.2024,
- ❖ Attendu que le 09.05.2024, l'US ALENCONNAISE a déjà un match de Coupe de Normandie Féminine de programmé face au SM CAEN, mais que de nombreuses dates de report sont disponibles pour la Coupe de Normandie,

Dit que :

- ❖ La rencontre 26179723 – REG 1 F - US ALENCONNAISE 61 – SC THIBERVILLE est reportée au 09.05.2024
- ❖ La rencontre 28113135 – CNO F – US ALENCONNAISE 61 – SM CAEN CALV BN est reportée au dimanche 09.06.2024

La date de la rencontre de Coupe de Normandie Féminine peut encore être modifiée, si les deux clubs trouvent un accord.



Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

